

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 501 022

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 81 04460

(54) Perfectionnements apportés aux bacs à shampooings.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 45 D 19/10.

(22) Date de dépôt..... 4 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 36 du 10-9-1982.

(71) Déposant : CALZETTONI Dante et CANOVA Roland, résidant en France.

(72) Invention de : Dante Calzettoni et Roland Canova.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Joseph et Guy Monnier, conseils en brevets d'invention,
150, cours Lafayette, 69003 Lyon.

Demande de certificat d'utilité résultant de la transformation de la demande de brevet
déposée le 4 mars 1981 (art. 20 de la loi du 2 janvier 1968 modifiée et art. 42 du
décret du 19 septembre 1979).

La présente invention a trait aux bacs à shampooings utilisés dans les salons de coiffure pour le lavage de la chevelure, notamment de la chevelure féminine.

On sait que dans leur conception classique les bacs à shampooings 5 comprennent une vasque en forme de bol semi-sphérique, pourvue d'un rebord supérieur échantré propre à recevoir de manière substantiellement étanche la partie arrière du cou. A cette vasque ou bol est associée une douchette fixée en bout d'un tuyau flexible qui assure l'amenée de l'eau pour le mouillage préalable des cheveux et leur rinçage après savonnage. 10 Cette douchette doit évidemment être tenue d'une main par l'opérateur, de telle sorte que celui-ci ne dispose plus que d'une seule main pour procéder aux opérations de mouillage et de rinçage ; or l'expérience démontre que cette sujetion est particulièrement gênante en pratique.

C'est à cet inconvénient que la présente invention entend remédier, 15 et ce à l'aide d'un bac à shampooings perfectionné dont l'originalité réside dans la présence d'un dispositif d'arrosage constitué par un anneau tubulaire percé de trous orientés obliquement de manière à émettre des jets convergents, lequel anneau est monté à pivotement dans la partie supérieure de la vasque de façon à pouvoir être librement 20 orienté par l'opérateur.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en plan d'un bac à shampooings établi 25 conformément à l'invention.

Fig. 2 et 3 sont des coupes verticales suivant les plans respectivement indiqués en II-II (fig. 1) et III-III (fig. 2).

Fig. 4 est une coupe horizontale de détail à plus grande échelle suivant le plan indiqué en IV-IV en fig. 3.

A la façon usuelle le bac à shampooings représenté comprend une 30 vasque semi-sphérique 1 ouverte vers le haut et dont le fond est équipé d'une tubulure d'évacuation 2 surmontée d'une grille de filtrage 3. La partie supérieure de cette vasque 1 est pourvue d'un rebord 4, profilé sur son pourtour pour ramener l'eau dans la vasque et échantré à la manière classique en 4a. On conçoit que la vasque 1 est susceptible soit 35 d'être rapportée contre le dossier d'un fauteuil, soit d'être fixée à demeure dans un meuble au lieu et place d'une cuvette de lavabo.

Dans la partie supérieure de la vasque 1 est monté un anneau tubulaire 5 percé d'une série de perforations 5a. On notera que ces

perforations 5a sont pratiquées dans la paroi de l'anneau 5 qui est tournée vers l'intérieur et sont orientées obliquement de manière à ce que les jets d'eau émis convergent en un point (schématisé en 6 en fig. 2) situé au-dessus de la vasque 1.

5 En deux points opposés de son pourtour, disposés suivant un diamètre orienté perpendiculairement à l'axe de l'échancrure 4a du rebord 4, l'anneau 5 est solidaire de deux tourillons tournés vers l'extérieur. L'un, référencé 7 (fig. 2 et 3), de ces tourillons est très court et présente une paroi lisse ; il est simplement engagé dans une portée cylindrique 4b de la vasque 4. Le tourillon opposé 8 (fig. 4), établi à une plus grande longueur, traverse de manière étanche la paroi supérieure de la vasque 1 et est prévu fileté afin de recevoir deux écrous 9 qui serrent entre eux un doigt ou manette de commande 10. L'on conçoit dans ces conditions que l'anneau 5 est ainsi supporté à 10 pivotement dans la partie supérieure de la vasque 1 et qu'il est susceptible d'être orienté par rapport à celle-ci moyennant manœuvre du doigt 10 ; il convient d'observer qu'une butée 4c (fig. 1 et 2) est prévue dans le rebord 4 au niveau du fond de l'échancrure 4a, en vue de limiter 15 dans un sens le déplacement angulaire de l'anneau 5.

20 Le tourillon 8 est taraudé intérieurement afin de recevoir de manière étanche une virole filetée 11 (fig. 4) sur laquelle vient se fixer, à l'aide d'un écrou 12, un coude 13 formant organe de fixation pour une canalisation d'alimentation 14. L'ensemble des pièces associées au tourillon 8 est surmonté d'un petit capot 15 fixé de manière amovible 25 au rebord 4 de la vasque 1, ce capot 15 étant évidemment percé d'une ouverture traversée par le doigt de commande 10 sus-mentionné.

Le fonctionnement et l'utilisation du bac à schampooings ci-dessus décrit découlent des explications qui précèdent et se comprennent aisément. Pour le mouillage ou le rinçage des cheveux (fig. 2) l'anneau 30 5 peut, à l'aide du doigt 10, être amené à l'orientation désirée, de telle sorte que l'opérateur dispose alors des deux mains pour le traitement de la chevelure plongée dans la vasque 1. Les essais ont démontré que la convergence des jets émis par les perforations 5a déterminait la 35 création d'une sorte de "boule" d'eau qui facilite considérablement les opérations, étant entendu qu'à tout moment l'on peut modifier l'orientation de l'anneau et le positionnement exact de la "boule" précitée. La butée 4c évite tout contact accidentel de l'anneau 5 et de la tête à l'occasion d'une fausse-manœuvre.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a

é été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents. On comprend en particulier qu'on peut adopter tout autre système pour assurer l'alimentation en eau de l'anneau 5 tout en laissant celui-ci libre d'osciller en vue de son réglage en orientation.

REVENTIONS

1. Bac à shampoings pour salons de coiffure, du genre comprenant une vasque semi-sphérique de réception et d'évacuation et un dispositif pour l'arrosage de la chevelure, caractérisé en ce que ce dispositif est constitué par un anneau tubulaire (5) percé de perforations (5a) orientées pour déterminer des jets convergents et porté par la vasque (1) de façon à pouvoir être orienté dans un plan horizontal.
2. Bac suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'anneau (5) est pourvu de deux tourbillons (7, 8) diamétralement opposés qui assurent son montage oscillant sur la vasque (1), l'un (8) desdits tourbillons étant agencé pour assurer l'alimentation en eau dudit anneau.
3. Bac suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'anneau (5) est solidaire d'un doigt (10) propre à faciliter son réglage en orientation.

1/2

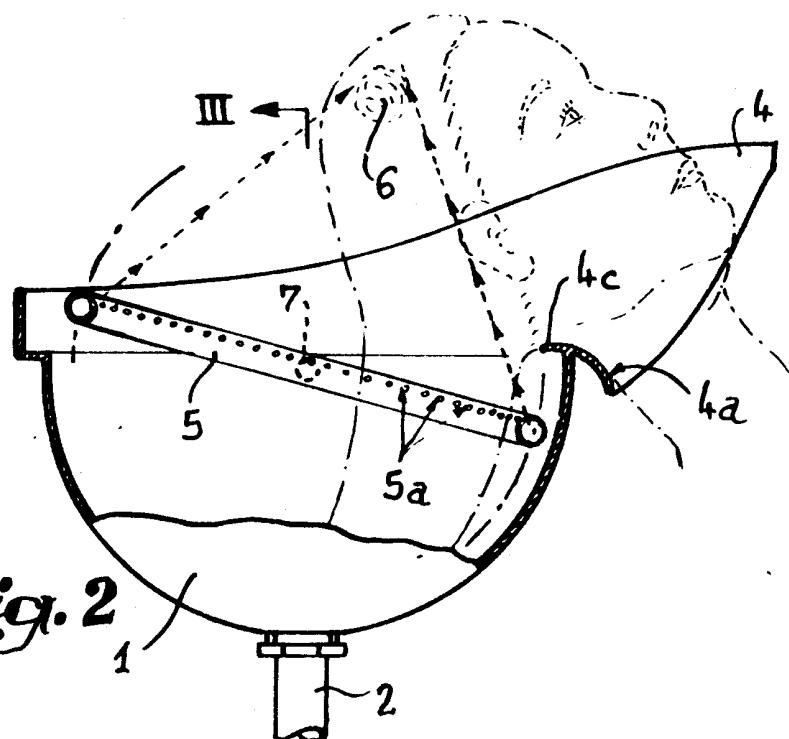
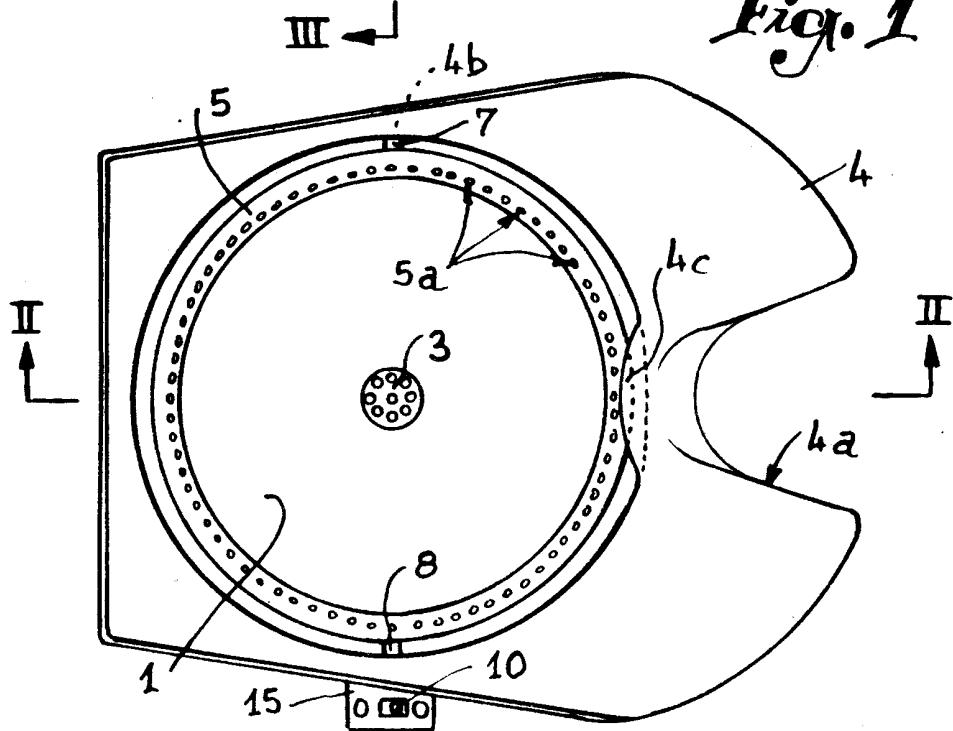


Fig. 2

Fig. 1



2/2

Fig. 3

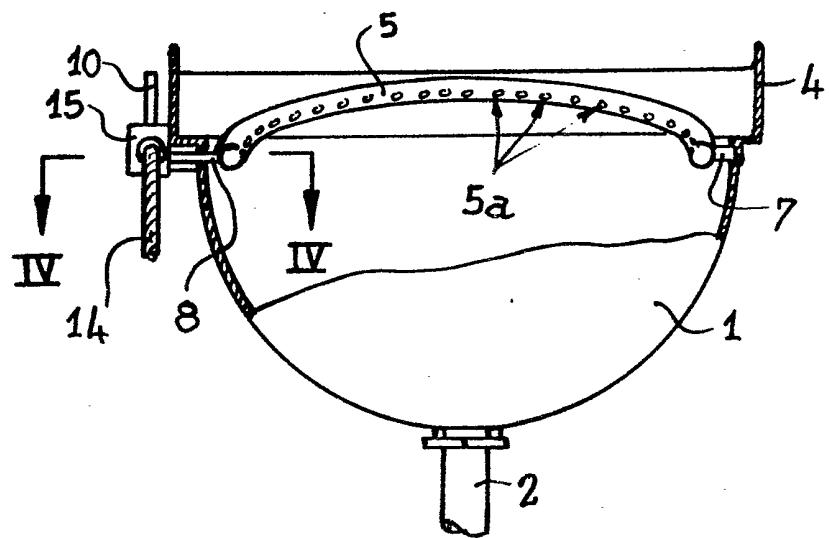


Fig. 4

